

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 octobre 2022

Réunion du comité institutionnel du Plan crack

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de Police et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ont réuni le comité « crack » ce mardi 18 octobre 2022. A la suite du démantèlement définitif du campement de Forceval le 5 octobre, ils ont fait le point avec les élus sur l'ensemble des mesures d'ordre public, sanitaires et sociales largement déployées par l'Etat afin de lutter dans la durée contre le crack.

Ce comité « crack » a réuni Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, et Anne Souyris adjointe à la maire de Paris en charge de la santé publique ; Alexandra Cordebard, Eric Lejoindre, François Dagnaud et Eric Pliez, maires des 10ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements de Paris ; Magalie Thibault vice-présidente du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Karine Francllet, maire d'Aubervilliers et Bertrand Kern, maire de Pantin. Etaient également présents Jacques Witkowski, préfet de Seine-Saint-Denis, Laure Beccuau, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris, Catherine Brusaferrero procureure de la République adjointe près le tribunal judiciaire de Bobigny, Valérie Saintoyant, déléguée de la MILDECA et Florent Bousquié, directeur de cabinet du directeur général de l'AP-HP.

Le mercredi 5 octobre, les services de l'Etat ont procédé au démantèlement définitif du site de Forceval, situé dans le 19ème arrondissement de Paris. Toute réinstallation a été interdite depuis lors et les services de l'Etat ont déployé de nombreuses mesures d'ordre public, sanitaire et social afin de lutter dans la durée contre le crack.

- 1) Depuis l'évacuation, la préfecture de police est pleinement mobilisée pour éviter toute réimplantation d'une scène ouverte. Ainsi, un important dispositif de sécurisation mobilisant les policiers de la préfecture de police, renforcés par des unités de forces mobiles, est maintenu sur le site en permanence, de jour comme de nuit, ainsi que sur les autres secteurs à risque du nord-est parisien (Stalingrad, Eole, Porte de la Chapelle et quais du Canal de l'Ourcq). Cette action de sécurisation sera assurée aussi longtemps que le risque de reconstitution persistera.

Au total, depuis le début de l'opération, 302 personnes ont été interpellées, dont 116 ont été placées en garde à vue pour des délits de droit commun (infractions à la législation des stupéfiants, ports d'arme prohibé, ventes à la sauvette, recel de vol,

interdiction de paraître, etc.) et 10 ont fait l'objet d'une rétention judiciaire en exécution d'une fiche de recherche émise à leur encontre. Par ailleurs, 53 personnes en situation irrégulière sur le territoire national ont été placées en centres de rétention administrative en vue de leur éloignement.

L'engagement soutenu et coordonné des services de police permet à ce jour de constater une très nette amélioration de la physionomie des secteurs visés.

La préfecture de police, concentre, dans son champ de compétence, ses efforts sur le démantèlement des filières criminelles, en déployant notamment un traitement administratif volontariste des trafiquants de crack en situation irrégulière, et en ciblant prioritairement les producteurs et les revendeurs. La réalisation de cet objectif nécessite une coopération renforcée avec certains États d'Afrique de l'Ouest, dont ces derniers sont majoritairement originaires, afin de fluidifier et consolider les procédures de reconduite, ce que la préfecture de police favorisera au niveau opérationnel.

- 2) Depuis le 5 octobre, en complément de l'action d'ordre public, les prises en charge sociales et sanitaires renforcées à l'occasion de l'évacuation continuent de se développer.
 - De nouvelles places d'hébergement ont été ouvertes. Ce renforcement est rendu possible grâce à des crédits supplémentaires dégagés par l'Etat qui finance à 100% les nouvelles places ouvertes. A cet effet, ses services se coordonnent en permanence avec les opérateurs sociaux et médico-sociaux, qui se sont aussi fortement mobilisés, pour préciser les besoins et apporter les réponses les plus adaptées possibles au vu du profil des personnes. A ce jour, 93 consommateurs de crack supplémentaires ne vivent plus dans la rue et sont dorénavant mis à l'abri (pour 81 au soir de l'opération).
 - En journée, entre 150 et 200 personnes sont reçues dans des structures dédiées (espaces de repos) qui permettent des soins infirmiers, une permanence sociale, une orientation vers des solutions d'hébergement pour ceux qui le souhaitent.
 - 2 personnes restent hospitalisées dans deux services d'addictologie de l'AP-HP. 4 autres personnes ont entamé un parcours médico-social dans un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'AP-HP.
 - Deux personnes sont en cours d'orientation hors de l'Île-de-France pour une prise en charge dans un CSAPA résidentiel ou une communauté thérapeutique. 6 autres personnes sont volontaires pour un départ en région. L'ARS et les services centraux du ministère sont mobilisés pour réussir ces orientations, qui sont très favorables à la réussite du parcours de soin, dans les meilleurs délais.

Les personnes placées en centre de rétention administrative (CRA) ont toutes fait l'objet d'un entretien médical. Les unités médicales des CRA ont été renforcées et à ce jour, n'ont pas rencontré de difficulté d'ordre psychiatrique. Des soins somatiques ont été prodigués et une personne a été temporairement hospitalisée à ce titre. Les unités médicales des CRA maintiennent leur vigilance.

Les opérateurs sociaux et médico-sociaux mettent en œuvre chaque jour leurs dispositifs d'accueil et de maraude. L'accueil de jour de la Porte de La Chapelle, qui a

assuré le 5 octobre un rôle de plate-forme pour orienter les consommateurs de crack après l'évacuation, connaît une fréquentation encore très importante, de plus de 50% par rapport à l'habitude.

Les maraudes se rendent à la fois sur les lieux de présence ancienne des consommateurs et sur des sites éventuellement signalés, pour orienter les personnes vers les dispositifs d'accueil et remplir leur mission de réduction des risques. Ces maraudes sont un élément indispensable du dispositif de prise en charge sanitaire et social. L'ARS a proposé d'organiser une réunion de concertation et d'information avec les élus des quartiers concernés pour expliquer le fonctionnement de cette mission et prendre en compte les observations des riverains. Dans le même temps, la préfecture de région reçoit, avec leur association, les commerçants du site de Forceval pour examiner le soutien qui peut leur être apporté.

La mobilisation de l'Etat va se poursuivre avec l'ensemble des partenaires. Les services de l'Etat et les élus concernés ont à travailler ensemble à l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil de jour et d'hébergement accompagné ou médicalisé. La préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfecture de Police et l'Agence Régionale de Santé continueront à déployer une action volontariste et coordonnée tant en matière d'ordre public que de construction de parcours de prise en charge sanitaire des consommateurs de drogue afin de réduire les risques sanitaires et améliorer la santé globale des consommateurs de drogue.

Contacts presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

ARS Ile-de-France

Alizée Feauveaux – alizee.feauveaux@ars.sante.fr
Eléonore Duveau – eleonore.duveau@ars.sante.fr
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>